



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/10
14 novembre 2023

ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15-19 décembre 2023
Point 6(b)(i) de l'ordre du jour provisoire¹

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROGRÈS CONCERNANT L'ÉVALUATION EXTERNE DE
LA FONCTION D'ÉVALUATION DU FONDS MULTILATÉRAL**

Introduction

1. Lors de sa 91^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2023². La décision correspondante 91/9(c)(i) a demandé à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation (SMEO) de préparer les paramètres d'un examen indépendant de la fonction d'évaluation, à présenter à la 92^e réunion. Ce mandat d'évaluation, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/8, a été approuvé par la décision 92/7.

État d'avancement des progrès

2. Dans le cadre des travaux préliminaires visant à réaliser l'évaluation de la fonction d'évaluation, l'Administratrice principale, Suivi et évaluation (SMEO) s'est rendue en mission à New York en octobre 2023 pour définir la portée de cette évaluation. À ces fins, elle a interrogé un certain nombre de responsables de bureaux d'évaluation des organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et plusieurs départements des Nations Unies, dont le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

3. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation a également consulté le Département de la stratégie, des politiques et de la conformité de gestion (DMSPC), qui partage avec le BSCI la responsabilité des questions d'évaluation, conformément aux instructions administratives sur l'évaluation au sein du Secrétariat de l'ONU (ST/AI/2021/3) et les lignes directrices correspondantes pour sa mise en œuvre.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

² Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/11/Rev.1

4. Le Secrétariat des Nations Unies a développé toute une gamme de fonctions d'évaluation de différentes tailles, caractéristiques et capacités, qui sont évaluées tous les deux ans par la Division de l'inspection et de l'évaluation (IED) du BSCI dans son rapport intitulé « Renforcer le rôle de l'évaluation et de l'application des constatations de l'évaluation sur la conception, l'exécution et les directives d'orientation des programmes »³. Le rapport fournit également un tableau de bord complémentaire présentant une fiche d'information décrivant chacune des 70 entités incluses dans le rapport⁴.

5. La circulaire ST/SGB/2018/3 régit l'évaluation au sein des Nations Unies⁵. Les réglementations fournissent les directives législatives mises en place par l'Assemblée générale régissant la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation de toutes les activités entreprises par l'ONU, indépendamment de leur source de financement.

6. L'évaluation en cours pourrait permettre de mieux comprendre dans quelle mesure la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral est alignée sur les règles et règlements applicables en matière d'évaluation au sein des Nations Unies, afin d'améliorer la fonction d'évaluation pour mieux répondre aux besoins du Fonds multilatéral.

Activités restantes en 2024

7. Lors des entretiens avec les responsables des bureaux d'évaluation, l'Administratrice principale, Suivi et évaluation s'est assuré de leur collaboration dans le partage de leurs expériences et connaissances. Le responsable de la fonction d'évaluation indépendante du PNUD, ancien président du Réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAN), a tenu à offrir son aide pour inventorier les rapports d'évaluation du PNUD sur les projets financés par le Fonds multilatéral et mis en œuvre par le PNUD. Leur nouvel outil, Artificial Intelligence for Development Analytics (AIDA), pourra faciliter la récupération de ces informations⁶.

8. L'unité d'évaluation a rassemblé des informations générales sur l'historique du Fonds multilatéral concernant l'évolution des exigences en matière de suivi et d'évaluation depuis les débuts du Fonds. Cette étude théorique préliminaire facilitera le travail de l'expert indépendant qui réalisera l'évaluation externe en 2024.

9. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation facilitera l'organisation des entretiens et la distribution des questionnaires pour permettre à l'expert indépendant de prendre contact avec toutes les parties prenantes concernées. Les résultats de l'évaluation avec ses conclusions et recommandations seront présentés à la 94^e réunion du Comité exécutif.

³ OIOS - A/78/70

⁴ OIOS - United Nations Evaluation Dashboard 2020-2021, Assignment No: IED-23-006.

⁵ Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

⁶ <https://aida.undp.org/landing>